

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 9 mars 2020, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque, conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

ÉTAIENT ABSENTES

Mesdames :
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2020-03-065

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en y retirant le point 10. Agence de développement de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2020-03-066

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 25 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 10 et le 25 février 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 10 et du 25 février 2020 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2020-03-067 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 3 mars 2020, au montant de 608 774,21 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2020-03-068 REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 3 942,95 \$ soit versée comme quatrième (4/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une benne basculante (travaux publics).

QUE la somme de 2 095,76 \$ soit versée comme deuxième (2/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une camionnette (travaux publics).

QUE la somme de 1 388,64 \$ soit versée comme deuxième (2/3) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une brosse frontale pour tracteur (travaux publics).

QUE la somme de 1 049,88 \$ soit versée comme deuxième (2/3) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une gratte arrière pour tracteur (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2020-03-069 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT # 65 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE EXCAVATRICE SUR CHENILLES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte le Règlement # 65 décrétant l'acquisition d'une excavatrice sur chenilles de la Régie intermunicipale de la Lièvre et un emprunt au montant de 320 000 \$ à cet effet.

ADOPTÉE

2020-03-070 INDEXATION DU PERSONNEL ET DES ÉLUS - POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation pour le Québec, déterminé par *Statistique Canada* au 31 décembre 2019 est de 2,7 % ;

CONSIDÉRANT que la règle d'attribution est d'un minimum de 1,5 % et d'un maximum de 2 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise une indexation de la rémunération des élus, du personnel cadre, des pompiers et du service de conciergerie, de l'ordre de deux pourcent (2 %) rétroactive au 1er janvier 2020.

ADOPTÉE

2020-03-071 AFEAS - DEMANDE DE DÉCRET POUR LA CRÉATION DE LA « JOURNÉE NATIONALE DU TRAVAIL INVISIBLE »

CONSIDÉRANT que l'Afeas, formée de 8 000 membres, regroupées en 203 Afeas locales dans 11 régions du Québec, entreprend une campagne de mobilisation à travers la province pour faire reconnaître publiquement la valeur économique du travail invisible des femmes ;

CONSIDÉRANT que l'Afeas de Ferme-Neuve sollicite l'appui de la municipalité de Ferme-Neuve et des instances municipales, des gouvernements québécois et canadiens afin que tous s'unissent pour décréter officiellement le 1er mardi d'avril : *Journée nationale du travail invisible* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches de l'Afeas pour un décret venant officialiser la « *Journée nationale du travail invisible* ».

QUE la municipalité de Ferme-Neuve souhaite voir le 1er mardi d'avril devenir la *Journée nationale annuelle de travail invisible*.

ADOPTÉE

2020-03-072 CONSENTEMENT AU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

CONSIDÉRANT que le Parc régional Montagne du Diable désire obtenir le consentement de la municipalité pour les prêts détenus ;

CONSIDÉRANT que le Parc régional Montagne du Diable a déposé auprès du conseil un sommaire des prêts actuels et du refinancement prévu en date du 3 mars 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil donne son consentement au Parc régional Montagne du Diable pour les emprunts détenus.

ADOPTÉE

2020-03-073 PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE - ACCEPTATION DU BUDGET

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve accepte le dépôt du budget 2020 du Parc régional Montagne du Diable.

ADOPTÉE

2020-03-074

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2019-12-327 TACAL- BUDGET 2020

CONSIDÉRANT que lors de la séance qui s'est tenue le 9 décembre 2019, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-12-327 concernant la participation de la municipalité au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle et sa contribution municipale pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un élément nécessite une rectification ou une précision ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'abroger la résolution numéro 2019-12-327 TACAL - Budget 2020.

ADOPTÉE

2020-03-075

TACAL - BUDGET 2020

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier est l'organisme mandataire du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité confirme sa contribution municipale au montant de 14 281 \$.

ADOPTÉE

2020-03-076

OCTROI DE L'APPEL D'OFFRES FN-20-V-02 - CAMPING DE LA BAIE DU DIABLE

CONSIDÉRANT que la directrice générale a procédé par soumission sur invitation pour les services professionnels de travaux d'arpentage pour l'acquisition du terrain du Camping de la Baie du Diable ;

CONSIDÉRANT que 2 entreprises ont répondu à l'invitation à soumissionner ;

CONSIDÉRANT que les 2 offres obtenues sont les suivantes :

- Groupe Barbe & Robidoux 9 750,00 \$ avant les taxes
- Létourneau & Gobeil 15 740,00 \$ avant les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour les services professionnels de travaux d'arpentage pour l'acquisition du terrain du Camping de la Baie du Diable soit accordé à Groupe Barbe & Robidoux au montant de 9 750,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE Madame Bernadette Ouellette soit autorisée à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2020-03-077

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DANS LE CADRE DU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve confirme avoir délégué ses compétences en collecte, transport et tri des matières recyclables à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et ce, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Une assemblée d'information sur le projet de règlement numéro 21-11 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificat est tenue par Monsieur le Maire.

2020-03-078

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 21-11 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Une assemblée d'information sur le projet de règlement numéro 23-27 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage est tenue par Monsieur le Maire.

2020-03-079

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 23-27 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2020-03-080 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 32-3 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 32-3 concernant les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2020-03-081 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 156 CONCERNANT LES ANIMAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 156-1 modifiant le règlement numéro 156 concernant les animaux de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2020-03-082 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 159 RELATIF AUX NUISANCES ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 91 ET 101 AINSI QUE LEURS AMENDEMENTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 159 relatif aux nuisances abrogeant le règlement numéro 91 et 101 ainsi que leurs amendements de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2020-03-083 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 39, CHEMIN DU LAC OUELLETTE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Michel Boivin et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre :

a) L'empiètement du coin du mur nord-est de l'abri annexé au chalet projeté, situé à 5,96 mètres de la limite latérale de propriété au lieu de 7 mètres ;

- b) L'empiètement du coin du mur nord-est du chalet projeté, situé à 14 mètres au lieu de 18 mètres prescrit à la marge de recul arrière calculé à partir de la haie de rosiers qui représente au mieux la ligne des hautes eaux ;
- c) L'empiètement du coin du mur sud-est du chalet projeté, situé à 10,6 mètres au lieu de 18 mètres prescrit à la marge de recul arrière calculé à partir de la haie de rosiers qui représente au mieux la ligne des hautes eaux ;
- d) L'installation d'une porte de garage arrière de 3,65 mètres au lieu de 3 mètres ;
- e) La construction d'un futur garage excédant d'un pied (0,3 mètre) la hauteur du chalet projeté, et ce pour une hauteur totale de 6,5 mètres.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage, articles 7.2.3 et 8.3.3.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 février 2020, portant le numéro de CCU-266-02-20 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Michel Boivin afin de permettre les éléments ci-haut mentionnés, comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 7 février 2020, et portant le numéro de minute 4135, le tout pour le 39, chemin du lac Ouellette, portant les numéros de LOTS 5 090 060 et 6 266 072, au cadastre du Québec, zone REC-04.

ADOPTÉE

2020-03-084

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE RELEVÉS SANITAIRES

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite mettre en œuvre un plan d'action visant à mettre à niveau l'efficacité des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées situées en bordure des lacs et des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a fourni un guide de réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la direction générale d'aller en appel d'offres pour la réalisation de relevés sanitaires, dans le secteur du lac Bertrand et du lac des Journalistes.

ADOPTÉE

2020-03-085

EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE - SERVICE INCENDIE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à embaucher un préventionniste pour faire une vérification et de déceler les anomalies s'il y a lieu pour certains bâtiments jugés à risque. Le coût sera imputé au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2020-03-086

291, 12E RUE : NON-AUTORISATION DE TRAVAUX, DEMANDE DE DÉMOLITION ET D'ACQUISITION

ATTENDU que la propriété du 291, 12^e Rue a été inondée en 2019 ;

ATTENDU que ladite propriété est incluse dans la Zone d'intervention spéciale (ZIS) et que la municipalité de Ferme-Neuve a confirmé que cette propriété ne doit pas en être exclue ;

ATTENDU que la valeur des travaux requis dépasse 50 % de la valeur à neuf du bâtiment selon le service d'évaluation de la MRC d'Antoine Labelle ;

ATTENDU que la propriétaire demande à la municipalité de procéder à l'acquisition de la propriété pour la somme nominale de 1 \$ en contrepartie d'une aide financière dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents 2019 puisque la demande de permis a été refusée ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en urbanisme et environnement et de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil, a mandaté la conseillère en urbanisme et environnement d'informer la propriétaire du 291, 12^e Rue que la demande de travaux suite aux inondations n'est pas autorisée.

QUE le conseil mandate la direction générale à informer le ministère de la Sécurité publique du présent refus de rénovation.

QUE le conseil accepte d'acquérir le terrain situé au 291, 12^e Rue pour la somme de 1 \$ suite à la remise du terrain dans un état satisfaisant.

QUE le maire, Monsieur Gilbert Pilote et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Bernadette Ouellette, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la municipalité permettant de donner suite à la présente résolution.

QUE les frais encourus pour cette transaction sont à la charge de la municipalité et remboursés par le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents 2019.

QUE les frais de quittance, s'il y a lieu, sont à la charge du cédant.

ADOPTÉE

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

ATTENDU que la députée fédérale de Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets ;

ATTENDU que la députée fédérale de Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'appuyer la députée fédérale de Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE

2020-03-088 AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES - VUS, CAMION ASPIRATEUR ET UNITÉ DE CURAGE D'ÉGOUT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à aller en appels d'offres pour l'achat d'un VUS, d'une unité de curage d'égout et d'un camion aspirateur.

ADOPTÉE

2020-03-089 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU AU 3E RANG DE GRAVEL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à payer la facture de Lacelle & Frères concernant les suppléments pour le remplacement d'un ponceau au 3^e rang de Gravel au montant de 8 579,05 \$ avant les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2020-03-090 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - RAPPORT ANNUEL 2019

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005 ;

ATTENDU que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences ;

ATTENDU que le rapport d'activités 2019 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Ferme-Neuve en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le rapport d'activités 2019, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2020-03-091

OCTROI DE L'APPEL D'OFFRES FN-20-V-03 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT que le directeur du service incendie a procédé par soumission sur invitation pour l'achat de fourniture d'équipement de désincarcération ;

CONSIDÉRANT que 2 entreprises ont répondu à l'invitation à soumissionner ;

CONSIDÉRANT que les 2 offres obtenues sont les suivantes :

- L'Arsenal 29 990,00 \$
- Code 4 Fire Rescue 42 755,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour l'achat de fourniture d'équipement de désincarcération soit accordé à L'Arsenal soit le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 29 990 \$ plus les taxes applicables.

QUE Monsieur Mathieu Meilleur soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise au budget d'investissement.

ADOPTÉE

2020-03-092

NOMINATION DE DEUX LIEUTENANTS

ATTENDU qu'il y a deux postes de lieutenant à combler ;

ATTENDU que le directeur du service incendie recommande la nomination de Monsieur Patrick Ouellette et de Monsieur Jean Nicole ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Messieurs Patrick Ouellette et Jean Nicole soient nommés lieutenant au sein du service incendie de Ferme-Neuve, et ce, à compter du 9 mars 2020.

ADOPTÉE

2020-03-093

EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT qu'il y a des postes de pompiers volontaires à combler ;

CONSIDÉRANT que Myriam Veaudry, Martin Lavoie et Michael Lapratte, ont déposé leur candidature pour être pompier volontaire au sein du service incendie de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que le comité du service incendie de Ferme-Neuve, après analyses et entrevues, recommande l'embauche de Myriam Veaudry, Martin Lavoie et Michael Lapratte à titre de pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT que le directeur du service incendie de Ferme-Neuve, Monsieur Mathieu Meilleur mentionne que Myriam Veaudry, Martin Lavoie et Michael Lapratte ont effectué et réussi tous les tests préembauche et, recommande aussi l'embauche de ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve embauche Myriam Veaudry, Martin Lavoie et Michael Lapratte comme pompier volontaire au sein du service incendie de Ferme-Neuve, en date du 9 mars 2020.

QUE ceux-ci s'engagent à suivre la formation nécessaire, si besoin.

ADOPTÉE

2020-03-094 BAIL POUR BORNE SÈCHE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre du ministère de l'Énergie et Ressources naturelles concernant la location d'un bail pour une borne sèche au Canton Major, partie non divisée, Feuillet 31J13-200-0102, NAD 83, coord. MTM nord 5180317, est 365 541 et numéro de dossier : 000747 18 915.

QUE Madame Bernadette Ouellette soit autorisée à signer le bail au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2020-03-095 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 9 mars 2020 soit levée, il est 20 h 25.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire